

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Pays d'Auge



Beuzeville, le 11 mars 2019

Un Scot

un document d'urbanisme
intercommunal pour se fixer un projet
de territoire avec une vision d'avenir à ≈
20 ans sur l'ensemble des composantes
qui font fonctionner le territoire :
transport, économie, logement,
ressources, paysage, numérique,
services...

La révision

4 étapes



La révision du Scot : 4 étapes

2017

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

- comprendre le fonctionnement du territoire,
- révéler ses enjeux & potentiels,
- explorer des hypothèses d'évolution...

2018

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

- fixer la stratégie et les grands axes du projet de territoire
- les décliner en objectifs des politiques publiques : d'habitat, de transport, économique, environnementale, d'équipement numérique...

Et une concertation tout au long de la démarche

2019

Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.)

- traduire le PADD réglementairement en objectifs qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux : Plans Locaux d'Urbanisme...

2019

- Phase de procédure administrative
- Consultation des personnes publiques associées et du public avant d'adopter le SCOT

Une évaluation environnementale menée tout au long du projet

103 communes



renforçant le contact du territoire avec les agglomérations de Caen, du Havre et avec l'Axe Seine



AXE SEINE

119 communes
4 EPCI

Une révision pour un projet stratégique et d'aménagement à 20 ans...

...qui affirme un rôle et une identité au territoire...

...avec une vision prospective, en veille sur les multiples évolutions de contextes

Depuis l'adoption du Scot de 2007, des évolutions externes renouvelant les enjeux d'inscription du NPA dans les évolutions régionales et au-delà :

- Les perspectives de l'Axe Seine et de la LNPN (en filigrane dans le Scot actuel)
- La place des métropoles régionales
- La nouvelle Grande Région Normandie

Mais aussi des évolutions plus globales, liées notamment aux nouvelles attentes des populations et acteurs économiques, qui modifient des points de vue du Scot actuel :

- mutations économiques, technologiques, des modes de vie
- modifications des pratiques touristiques
- adaptation au changement climatique
- ...

Quelques grands chiffres du territoire



Sauf mention contraire, ces chiffres concernent l'ensemble du SCOT et proviennent du recensement 2015 de l'INSEE, le dernier disponible

**100 700 habitants
dans l'ensemble du
SCOT (+ 1 130 depuis
2010)**

**Un solde de 1 427
nouveaux arrivants
depuis 2010**

**31 180 personnes
de - de 30 ans,
Et 31 592 de + de 60
ans**

**100 700 logements,
dont 50 633 résidences
secondaires & 45 461
résidences principales**

35 940 emplois

**44 428 actifs
5 363 chômeurs**

**11 Mm3 d'eau potable
produits /an**

**6 434 logements
sociaux & 4 671
logements vacants**

**≈ 400 000 personnes
hébergées en très
haute saison**

**Une valeur ajoutée totale
de 2,15 milliards € / an**

**Le NPA s'étend
sur 91 950 ha**

La stratégie du projet de territoire (PADD)

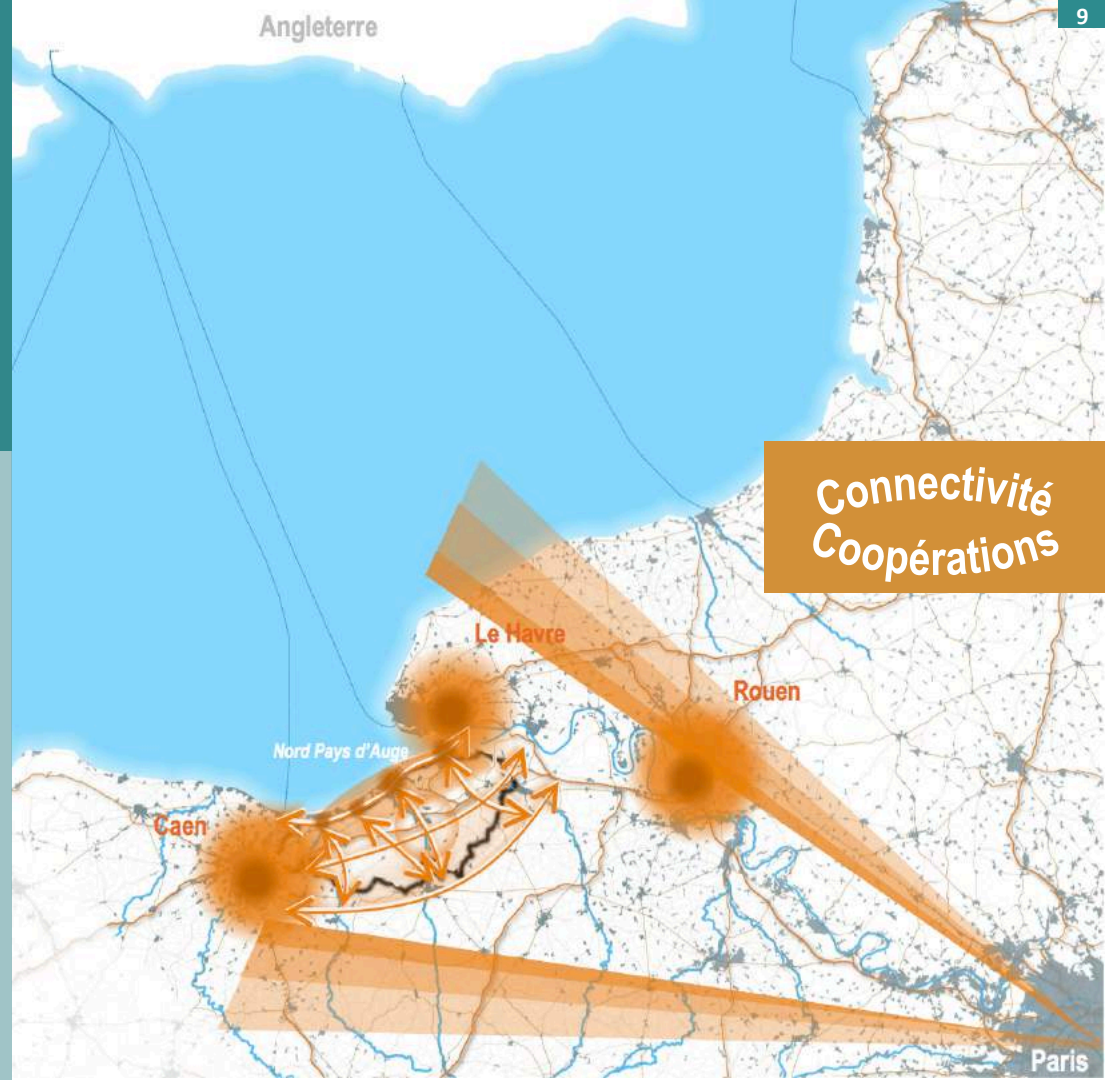


*Le Nord Pays d'Auge se
positionne comme acteur
majeur du renforcement et de la
cohésion de l'espace
métropolitain Caen-Le Havre-
Rouen arrimé à l'Axe Seine*

Le NPA s'organise en réseau connecté à l'espace métropolitain dont il contribue au rayonnement, mais autrement que ne le ferait une grande métropole.

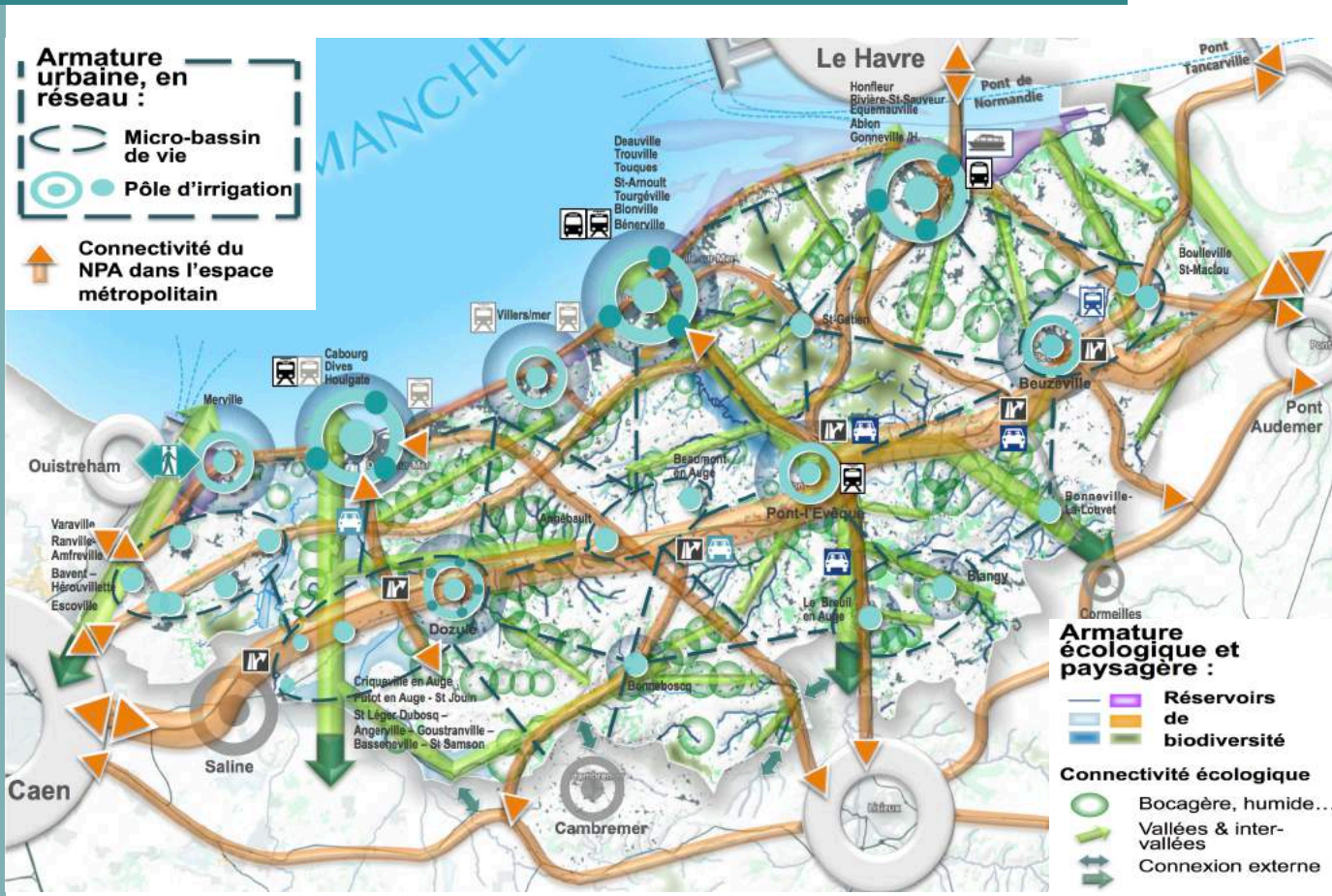
Il s'appuie sur :

- > **les flux économiques associés au littoral touristique et aux grandes infrastructures** : ports, aéroport, A13, A29, Liaison Nouvelle Paris Normandie
- > **l'alliance entre** : littoral et espace rural / urbanité et ruralité / métropole active et espace touristique
- > **les facteurs d'excellence patrimoniale, touristique et économique du territoire**



Les 4 grands axes du projet de territoire : la connectivité revendiquée comme mode de développement

- 1 - Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence
- 2 - L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain
- 3 - Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale
- 4 - Des mobilités au service de la connectivité



Le Document d'Orientation et d'Objectifs



Partie 1

Les grands équilibres entre les différents espaces du territoire :

des facteurs d'excellences valorisés et une capacité d'accueil renouvelée dans le réseau métropolitain

Partie 2

L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain

Partie 3

Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale

Partie 1

Les grands équilibres entre les différents espaces du territoire : des facteurs d'excellences valorisés et une capacité d'accueil renouvelée dans le réseau métropolitain

- 1.1 Affirmer une armature urbaine en réseau et connectée à l'espace métropolitain Caen-Le Havre-Rouen
- 1.2 Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge
- 1.3 Protéger l'espace agricole et valoriser la vitalité d'une ruralité active et patrimoniale
- 1.4 Un mode d'aménagement du littoral qui pérennise le caractère d'exceptionnel du Nord Pays d'Auge

1.1

Affirmer une armature urbaine en réseau et connectée à l'espace métropolitain Caen-Le Havre-Rouen

Objectifs :

Un réseau de communes aux rôles complémentaires maillant tout le territoire

- Renforcer le rôle des pôles d'irrigation principaux pour le rayonnement touristique et des fonctions métropolitaines du NPA (Culture, Service recherche-innovation, formation...)
- Valoriser les vocations de centralités et bassins de vie dynamiques et interconnectés, pour un développement global de qualité et solidaire

L'armature urbaine en réseau et connectée à l'espace métropolitain

Des pôles d'irrigation ont un rôle renforcé pour organiser :

- l'offre économique stratégique du NPA,
- les mobilités, le développement des fonctions métropolitaines (pôles principaux)
- avec les autres communes, la diversité de l'offre en logement & services à l'échelle des pôles et des bassins de vie

Ces pôles préservent / renforcent leur poids résidentiel par rapport à celui qu'il détiennent aujourd'hui

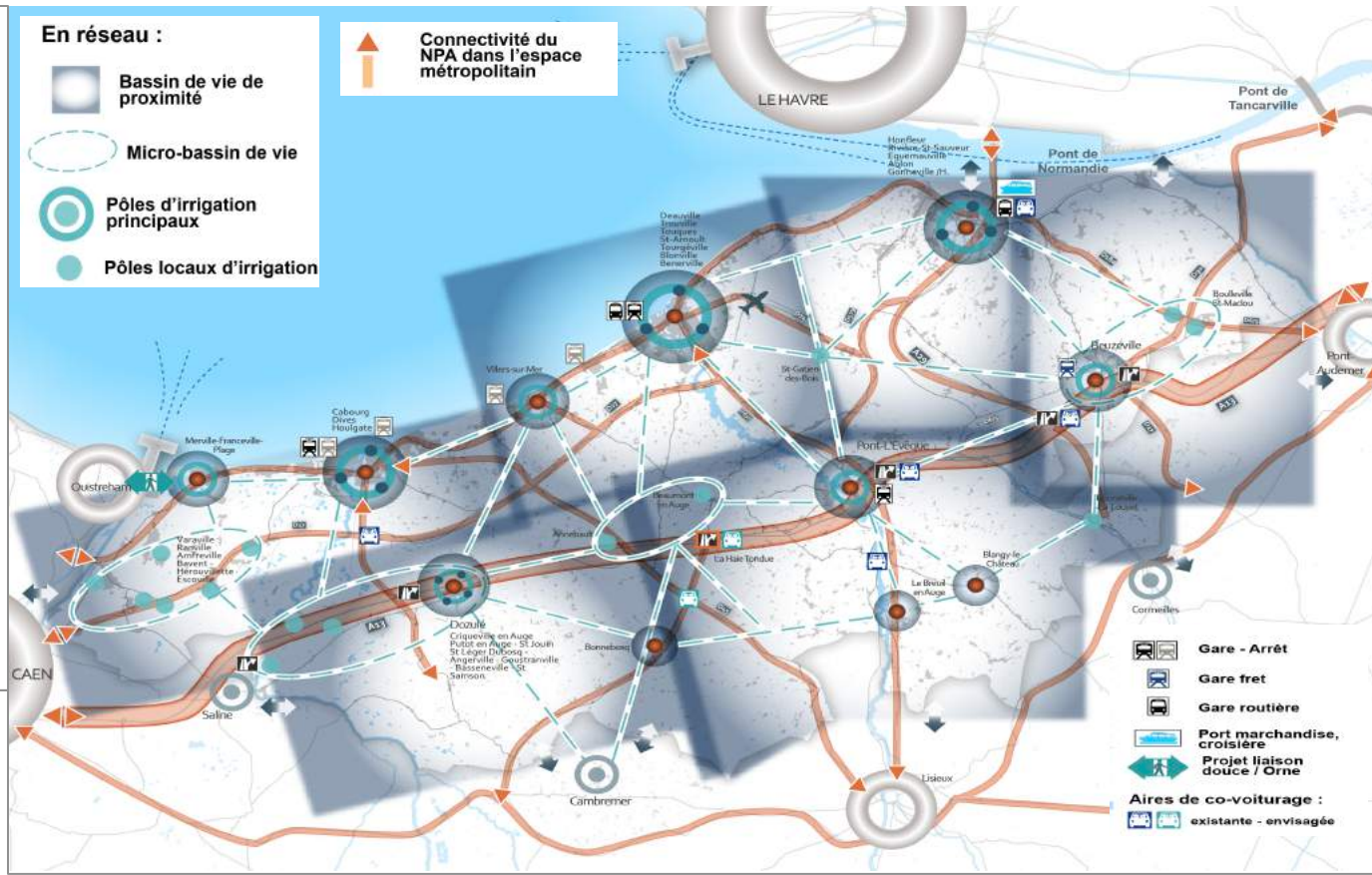
Les communes non pôles sont acteurs dans ce réseau :

- maintenir, voire augmenter légèrement leur population
- soutenir leur rôle de proximité (services) et leurs spécificités locales qui contribuent à la vocation des espaces du NPA : économiques, touristiques, liées aux patrimoines (naturel, bâti...)

En réseau :

- Bassin de vie de proximité
- Micro-bassin de vie
- Pôles d'irrigation principaux
- Pôles locaux d'irrigation

Connectivité du NPA dans l'espace métropolitain



Objectifs à 20 ans de population et de nouveaux logements

Ces objectifs doivent permettre aux pôles, communes non pôles et bassins de vie de répondre à leur rôle dans l'armature urbaine du SCoT :

- Maintenir le dynamisme résidentiel du littoral et renforcer celui de l'arrière-pays
- Diversifier l'offre de logements pour l'accueil de jeunes et d'actifs, tout en intégrant les besoins d'une population multi-générationnelle...
- Tenir compte des spécificités touristiques et mutations des modes de vie.

EPCI	Population 2019 estimation	Objectif de population 2039	Evolution de la population 2019-2039	Logements 2019 estimation	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nb / an
Terre d'Auge	20 181	23 550	3369	12 521	3 200	160
Cœur Côte Fleurie	21 200	Maintien / croissance légère de la population permanente (Insee), mais l'évolution du parc tient compte des spécificités touristiques et de la bi-résidence		40 556	4 149	207
Pays de Honfleur Beuzeville	28 137	35 400	7263	17 712	6 020	301
Normandie Cabourg Pays d'Auge	31 772	36 700	4928	34 474	6 726	336
Total	101 290	117 250	15 960	105 262	20 095	1 005



1.2

Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge

Objectifs :

La trame verte et bleue

- Reconnaître et protéger les réservoirs de biodiversité
- Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs abords
- Conforter le rôle des espaces de perméabilité écologique
- Protéger les boisements et le bocage

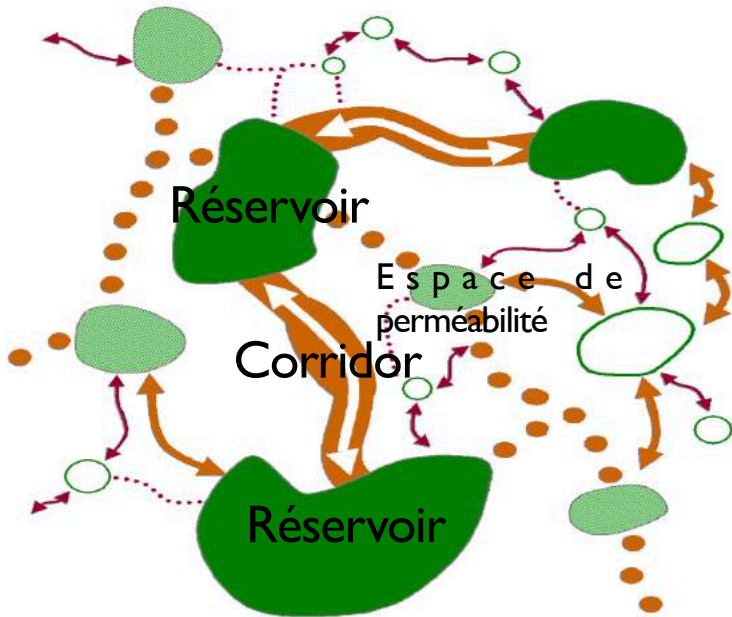
Le maillage paysager et patrimonial

- Approfondir la mise en scène du paysage et la qualité de l'aménagement

Définitions

- Les réservoirs de biodiversité
- Les corridors écologiques et espaces de perméabilité environnementale
- Les obstacles

Source : d'après Riecken et al., 2004



La trame verte et bleue du NPA tient compte des différents usages & niveaux de pression:

- Pour une approche ciblée et efficace des actions de préservation
- Pour valoriser l'agriculture et lui permettre de fonctionner dans les espaces environnementaux qu'elle contribue à faire vivre
- Pour valoriser les paysages
- Pour préserver le capital EAU et contribuer à la gestion des risques dans une logique de réduction des aléas en aval : *adaptation au changement climatique*

=> La trame tient compte des Schémas régionaux écologiques et du PNR des Boucles de la Seine


La trame verte et bleue

Les réservoirs de biodiversité majeurs

-  Milieux marins (côtiers), aquatiques, humides (dont milieux associés-bocage...)
-  Milieux forestiers
-  Milieux semi-ouverts, ouverts (pelouses sèches, calcicoles, associés ou non à du bocage/bois...)

**Cours d'eau
réservoir
majeur**

Les réservoirs de biodiversité complémentaires

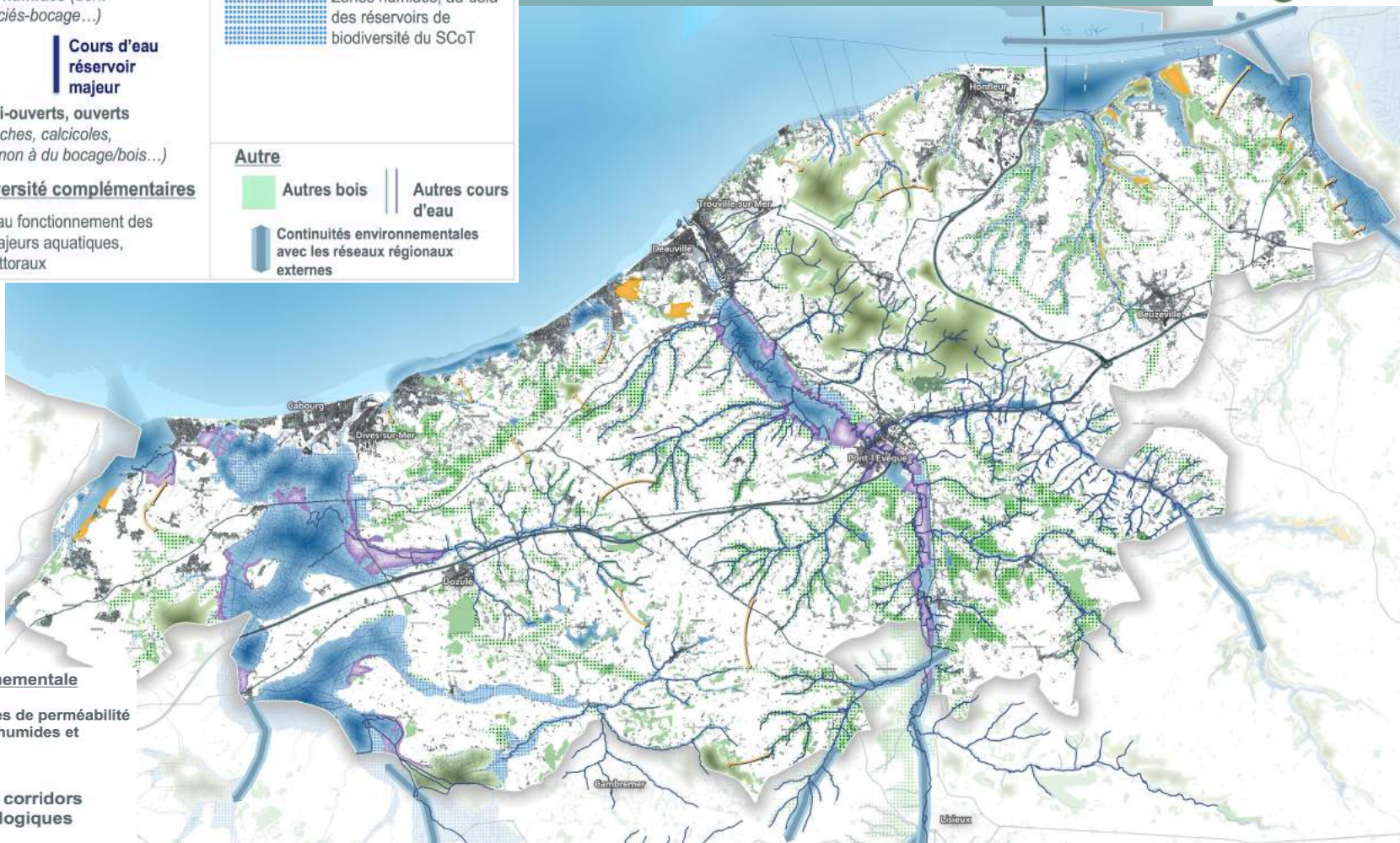
-  Contribuent au fonctionnement des réservoirs majeurs aquatiques, humides et littoraux

Les zones humides du SCoT

-  Zones humides, au-delà des réservoirs de biodiversité du SCoT

Autre

-  Autres bois
-  Autres cours d'eau
-  Continuités environnementales avec les réseaux régionaux externes



La connectivité environnementale

-  Les espaces de perméabilité bocagère, humides et forestières

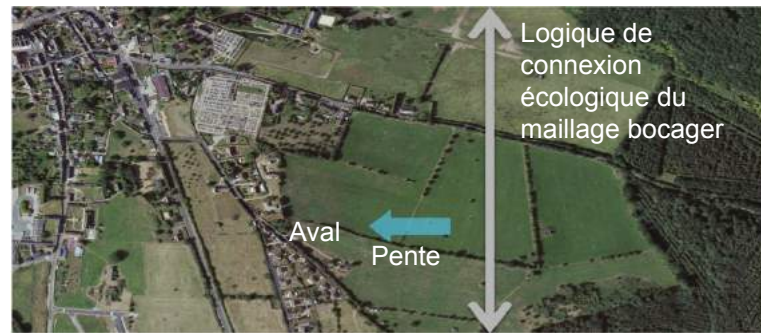
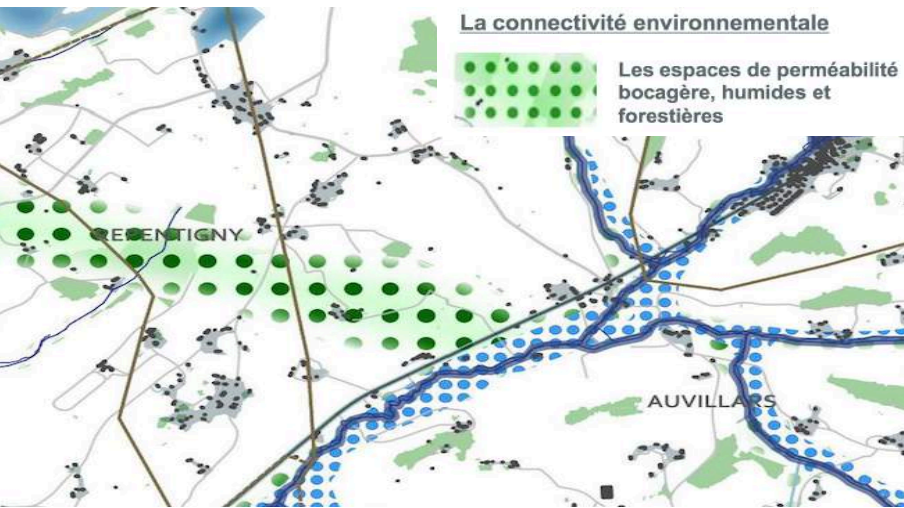


**Les corridors
écologiques**

Zoom sur les espaces de perméabilité

Préserver la dominante agricole ou naturelle de ces espaces à l'échelle du SCoT.

- Si l'urbanisation ne peut se développer ailleurs pour répondre aux objectifs de la commune, insérer l'espace urbain dans le maillage bocager (réorganisé ou compensé en cas de pertes de maillage) pour maintenir une continuité écologique



Contexte initial



Exemple n°1 : l'extension de l'urbanisation s'insère dans le maillage sans destruction de réseau de haies.



Exemple n°2 : Une reconfiguration du maillage de haies accompagne l'extension de l'urbanisation.

Renforcer la qualité du grand paysage et approfondir sa mise en scène

Encadrer l'évolution de l'urbanisation sur les crêtes et versants à forte pente :

- conserver une lisibilité la plus continue possible des espaces agri- naturels situés sur les crêtes
- Intégrer l'urbanisation dans la pente

Maintenir des coupures d'urbanisation :

- stopper l'urbanisation linéaire sans profondeur le long des voies qui a pour effet d'agglomérer les bourgs les plus proches

- Coupures d'urbanisation paysagères
- Valorisation de points de vues sur les vallées de la Seine et de la Risle
- Gestion de la lisibilité des crêtes forestières structurantes
- Valorisation paysagère de la vallée de l'Orne
- Valorisation paysagère des vallées et de leurs marais (Dives, Touques, Risle)



Valoriser les vues paysagères sur les marais et fonds de vallées : percées visuelles, essences des plantations

Préserver un patrimoine vivant

Protéger le patrimoine bâti ancien et faciliter sa requalification pour qu'il conserve ou retrouve un usage :

- adaptation aux normes thermiques à un usage économique,...
- changement de destination du bâti d'intérêt architectural et patrimonial (en zone A ou N), sous réserve de ne pas compromettre l'agriculture.

Reconnaître le patrimoine, grand et petit, le protéger et valoriser sa place dans l'espace public / d'un projet d'urbanisation

- Fontaines, lavoirs, vergers...
- la mise en place de Secteurs Patrimoniaux Remarquables est recommandée pour de grands ensembles patrimoniaux, l'architecture balnéaire...

Favoriser une architecture non-banale s'appuyant sur des motifs caractéristiques du territoire (augerons, balnéaires, ...) qu'un bâti plus contemporain peut réinterpréter

- Rechercher une harmonie visuelle au travers d'éléments communs à privilégier sans figer les architectures : couleurs, matériaux, front bâti..



Poursuivre l'amélioration des lisières urbaines

Exploiter les possibilités des urbanisations en extension ou en renouvellement urbain :

→ pour favoriser le prolongement de l'armature écologique et paysagère dans l'urbain (vergers, bocage urbain...) :

- *diversifier les espaces publics et cadres de vie, proposer une nature en ville « utile »*

→ pour l'amélioration des entrées de ville :

- *organisation du passage de la route à la rue, maîtrise de la publicité, perspective visuelle, insertion de l'urbanisation dans le maillage bocager ...*



1.3

Protéger l'espace agricole et valoriser la vitalité d'une ruralité active et patrimoniale

Objectifs :

- Mobiliser en priorité les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine pour la réalisation de nouveaux logements
- Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles
- Limiter la consommation d'espace en extension

Mobiliser en priorité les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine pour la réalisation de nouveaux logements





L'objectif à 20 ans : accueillir dans l'enveloppe urbaine existante à minima \approx 50% des nouveaux logements prévus à l'échelle du SCoT

Il est décliné ci-contre en indicateurs moyens par EPCI à adapter par les communes en fonction de leur capacité foncière effectivement mobilisable : sans dépasser la limite de consommation d'espace fixée du DOO

EPCI	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)		Objectif de nouveaux logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine		Nombre de nouveaux logements en extension
	Nombre	Nb / an	%	Nombre	Nombre
Terre d'Auge	3 200	160	40%	1 274	1 926
Cœur Côte Fleurie	4 149	207	69%	2 876	1 273
Pays de Honfleur Beuzeville	6 020	301	48%	2 884	3 136
Normandie Cabourg Pays d'Auge	6 726	336	46%	3 118	3 608
Total	20 095	1 005	50,5%	10 152	9 943



Un principe de localisation préférentielle dans la mobilisation des potentialités foncières :

-  La densification spontanée des tissus existants
-  Les dents creuses
-  Les disponibilités « îlots »
-  Le renouvellement urbain
-  Les extensions urbaines possibles ?

Organisation de principes de fonctionnement agréables dans les cœurs d'îlots



Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles...

...en prenant en compte leur nature (élevage, production cidricole, maraîchage, céréaliculture, etc.)

Dans le cadre des projets d'aménagement d'infrastructures et d'extensions urbaines

- **Eviter / limiter le morcellement des exploitations** et prendre en compte les enjeux d'accessibilité aux sièges et espaces de production
- **Intégrer** tout particulièrement les enjeux des productions sous **AOP**
- Pour le développement urbain, **privilégier systématiquement les sites moins impactant sur l'exploitation agricole** (en tenant compte du projet économique des exploitants, de la valeur agronomique des sols...)

Favoriser le maintien et la consolidation de l'activité agricole du littoral (et sa diversification économique - tourisme...), ainsi que dans les secteurs de marais qu'elle contribue à valoriser et préserver

Des actions innovantes en cours / en réflexion :

- Valorisation de friches agricoles sur le site de l'Aéroport Deauville Normandie en faveur d'une agriculture maraîchère périurbaine ;
- Une charte multi-acteurs de bonne gestion pour la valorisation des marais de la Dives

Limiter la consommation d'espace en extension

Les objectifs de limitation de la consommation d'espace à 20 ans, pour le développement résidentiel en extension, à l'échelle du SCoT et ventilés par EPCI

EPCI	Objectif de nouveaux logements total à 20 ans (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)		Objectif de nouveaux logements à réaliser dans l'enveloppe urbaine		Nombre de nouveaux logements en extension	Consommation maximale d'espace à 20 ans (VRD et équipements inclus, hors grandes infrastructures et équipements supra-scot)	
	Nombre	Nb / an	%	Nombre		Nombre	Ha
Terre d'Auge	3 200	160	40%	1 274	1 926	116	6
Cœur Côte Fleurie	4 149	207	69%	2 876	1 273	65	3
Pays de Honfleur Beuzeville	6 020	301	48%	2 884	3 136	168	8
Normandie Cabourg Pays d'Auge	6 726	336	46%	3 118	3 608	195	10
Total	20 095	1 005	50,5%	10 152	9 943	543	27

- Avec un maximum de 543 ha consommés en 20 ans (soit 27 ha/an) pour le développement résidentiel en extension, le DOO tend vers une diminution de 50% (en valeur absolue) du rythme de la consommation d'espace par rapport à celui de 2005-2016 (54 ha/an sur 10 ans).

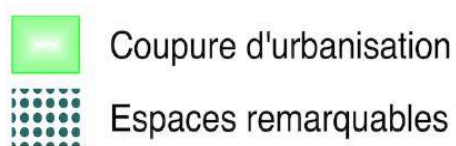
1.4

Un mode d'aménagement du littoral qui pérennise le caractère d'exceptionnel du Nord Pays d'Auge

Objectifs :

- Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral
- Maintenir dans la durée une armature territoriale forte et structurée
- Gérer durablement la capacité d'accueil...
 - *...pour pérenniser les facteurs d'excellence du littoral et garantir les capacités d'adaptation au changement climatique*

Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral



Gérer durablement la capacité d'accueil

Espaces proches du rivage


Scot = présomption des espaces proches du rivage. Sur cette base de travail, les PLU(I) délimiteront plus précisément ces espaces pour organiser le caractère limité de l'urbanisation



Maintenir dans la durée une armature territoriale forte et structurée, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi littoral



Agglomérations et villages :

-  Agglomérations et villages pouvant se développer
-  Villages historiques à conforter
-  Espaces portuaires, de développement économique des estuaires (DTA Estuaire de la Seine)

 **Secteur de densification, sans développement en extension, que le PLU(i) définit précisément par une délimitation**




Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral

-  Coupure d'urbanisation
-  Espaces remarquables

Gérer durablement la capacité d'accueil

Maintenir dans la durée une armature territoriale forte et structurée, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi littoral

 Espaces proches du rivage
 Scot = présomption des espaces proches du rivage. Sur cette base de travail, les PLU(I) délimiteront plus précisément ces espaces pour organiser le caractère limité de l'urbanisation

- Agglomérations et villages :**
-  Agglomérations et villages pouvant se développer
 -  Villages historiques à conforter
 -  Espaces portuaires, de développement économique des estuaires (DTA Estuaire de la Seine)
-  **Secteur de densification, sans développement en extension, que le PLU(i) définit précisément par une délimitation**

Partie 2

L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain

- 2.1 Renouveler et développer l'offre immobilière et foncière économique
- 2.2 Développer les conditions pour la valorisation des activités équine et les productions primaires
- 2.3 Un espace touristique qui se renforce, rayonne et s'affirme aussi dans le rétro-littoral
- 2.4 Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures

Objectifs :

2.1

Renouveler et développer l'offre immobilière et foncière économique

- Développer les pôles et fonctions économiques de rayonnement métropolitain (tertiaire, équine, portuaire)
- Redéployer une offre en parcs d'activités à grande capacité sur les grands axes économiques normands et de l'Axe Seine
- Renouveler et développer l'offre pour les activités artisanales, de services et industrielles avec une irrigation optimisée du territoire
- Mettre en oeuvre une utilisation agile et optimisée de l'espace pour la nouvelle offre économique

Développer les pôles et fonctions économiques de rayonnement métropolitain (tertiaire, équine, portuaire)

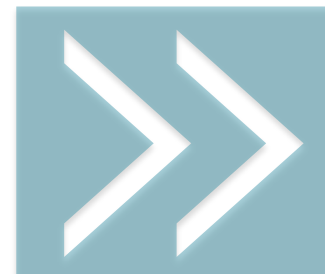
Une offre immobilière tertiaire-service de qualité

- **Développer les fonctions de services, innovation-recherche** en lien avec les filières d'excellence économique du NPA (tourisme, cheval, industrie) et le numérique
 - **et favoriser les activités dérivées (artisanat, services, expérimentations) :** *Services nautiques, Santé / Bien-être, éco-construction, adaptation des hébergements au tourisme multigénérationnel, ...*
- **Accompagner l'évolution des modes de travail :** coworking, tiers lieux...

↘ Les pôles économiques principaux du territoire ont un rôle stratégique pour le développement de cette offre

Le développement des activités portuaires, et du parc de Honfleur-Calvados (en cours de mise en oeuvre)

Le développement du Campus Cheval à Goustranville



Développer les pôles et fonctions économiques de rayonnement métropolitain (tertiaire, équine, portuaire)

Développer les pôles & fonctions économiques de rayonnement métropolitain

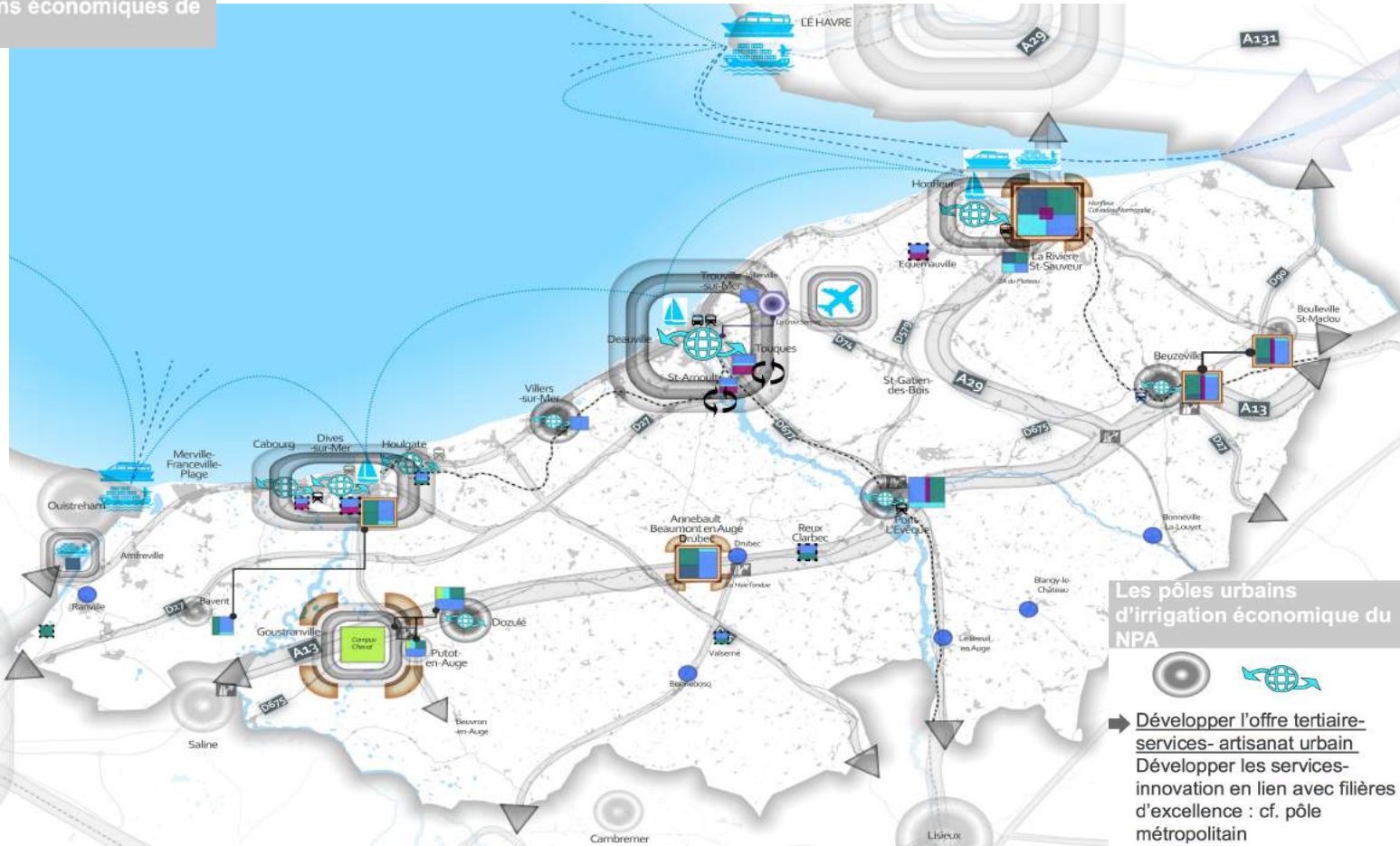


➔ Développer l'offre tertiaire-services- artisanat urbain
 Développer les services-innovation en lien avec filières d'excellence : pôles d'activités tourisme, numérique, industriel, cheval, services portuaires, santé, Bien-être multi-générationnel

➔ Aéroport : Offre tertiaire à développer le cas échéant

➔ Développer les services nautiques et fonctions industrialo-portuaires :

- nautisme : services aux usagers, mise en réseau des ports, animation, maintenance (Honfleur)
- activité croisière/ tourisme
- activité industrialo-portuaire en lien avec Port 2000 et vallée de l'Orne



Les pôles urbains d'irrigation économique du NPA

➔ Développer l'offre tertiaire-services- artisanat urbain
 Développer les services-innovation en lien avec filières d'excellence : cf. pôle métropolitain

Redéployer une offre en parcs d'activités à grande capacité sur les grands axes économiques normands et de l'Axe Seine

Le développement de cette offre ne sera pas massif, mais une offre lisible est à reconstituer :

- pour accompagner les besoins de développement du tissu économique industriel/logistique
- pour optimiser le placement des entreprises de grands flux / grandes infrastructures

Renouveler et développer l'offre pour les activités artisanales, de services et industrielles avec une irrigation optimisée du territoire

Pour cela, le SCoT identifie et priorise l'offre nouvelle économique :

- **Des pôles prioritaires** organisant des espaces d'activités à développer (ou renouveler) pour l'offre économique structurante du territoire.
- **Des parcs d'activités pour l'irrigation économique de proximité** (artisanat local...)
- **Les autres parcs et espaces d'activités existants** (hors pôles ci-avant) à soutenir, conforter, requalifier pour répondre aux besoins d'évolution spatiale et qualitative des entreprises.

Redéployer une offre en parcs d'activités à grande capacité

Renouveler / développer l'offre économique avec une irrigation optimisée du NPA

Les pôles économiques métropolitains, de grande capacité et d'irrigation, prioritaires pour organiser les espaces d'activités à développer (ou renouveler)

Pôle locaux pour organiser l'offre économique de proximité

- Les pôles : artisanat, service (non exhaustif)

➔ Pôles prioritaires à développer

Les pôles, offre : artisanale, industrielle-logistique, tertiaire :

- Dont Pôle vitrine
- Dont Parcs d'activités de grand capacité

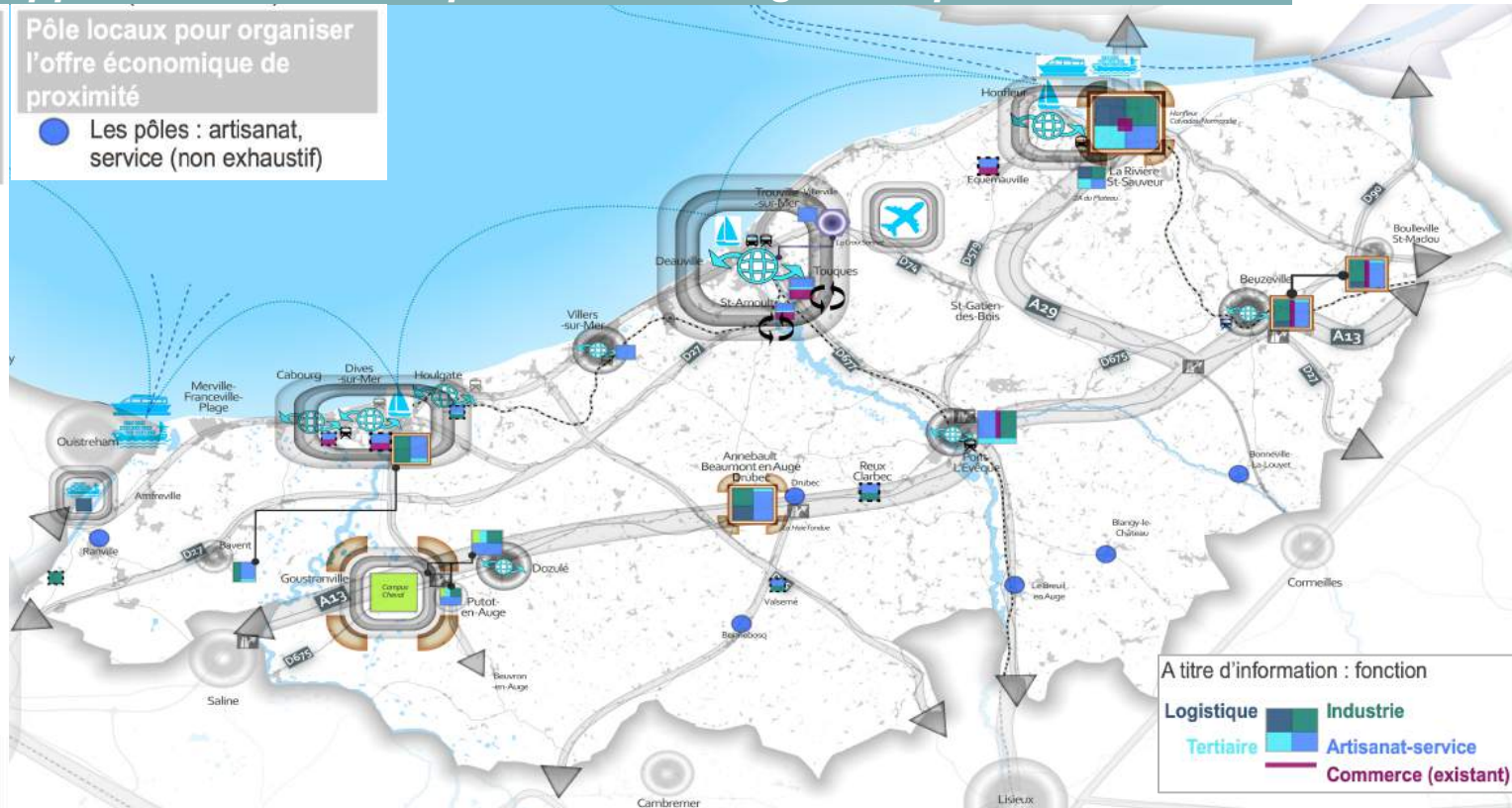
Le Campus Cheval + offre tertiaire, artisanat, service en relai du Campus (Dozulé-Putot en Auge)

La Croix Sonnet. Logique d'innovation urbaine : artisanat, services, tertiaire, pouvant inclure du résidentiel

➔ Pôles prioritaires à développer ou renouveler

Autres parcs et espaces d'activités existants (hors pôles) à soutenir, conforter, pour répondre aux besoins d'évolution spatiale & qualitative des entreprises

Les parcs et espaces (non exhaustif)



A titre d'information : fonction

Logistique	Industrie
Tertiaire	Artisanat-service
	Commerce (existant)

⇒ A 20 ans, une consommation d'espace maximale de 240 ha pour le développement économique en extension (et touristique), dont 40 ha pour le Campus Cheval

2.2

Développer les conditions pour la valorisation des activités équitables et les productions primaires

Objectifs :

- Valoriser les espaces de productions agricoles et soutenir les fonctions de transformation et d'innovation des activités primaires
- Soutenir la diversification économique des exploitations et les circuits courts

2.3

**Un espace
touristique
qui se
renforce,
rayonne et
s'affirme
aussi dans
le rétro-
littoral**

La stratégie touristique :

Enjeu du
numérique

>> **Poursuivre le déploiement du pôle touristique littoral** (balnéaire et d'affaires) : positionnement d'excellence et rayonnement à l'international et sur la façade Manche-Atlantique.

>> **Valoriser les complémentarités des espaces du NPA = des leviers supplémentaires pour :**

- poursuivre la qualification de l'offre
- fidéliser les visiteurs et continuer à innover face aux enjeux de mutations du tourisme (tourisme vert, agriturisme, santé /bien-être)
- valoriser les accroches aux réseaux touristiques externes = de nouveaux appuis à la diversification des produits touristiques

>> **Soutenir une politique culturelle forte** (pour résidents et touristes) comme élément d'entrée du tourisme, d'innovation et de différenciation.







2.3

Un espace touristique qui se renforce, rayonne et s'affirme aussi dans le rétro- littoral

Objectifs :




- Poursuivre la mise en valeur les sites d'intérêts (touristiques, patrimoniaux sportifs, de loisirs et culturels) point de départs ou d'étapes de parcours irriguant le territoire
- Organiser l'accessibilité aux sites d'intérêts du territoire
- Développer les projets touristiques et culturels pour renouveler l'offre et valoriser les complémentarités des espaces du NPA
- Soutenir le développement d'une offre d'hébergement marchand de qualité en lien avec la stratégie touristique.

Un déploiement du maillage touristique qui soutient le rayonnement du littoral et s'affirme aussi dans le rétro-littoral :




-  - En poursuivant le déploiement du pôle touristique littoral (balnéaire et d'affaires), dans son positionnement d'excellence et son rayonnement à l'international et sur la façade Manche-Atlantique
-  Tourisme d'affaires et grand événementiel
-  - En connectant tous les secteurs du NPA, pour une offre touristique qui se diversifie, poursuit sa dessaisonalisation, fidélise et innove au regard des enjeux de mutations du tourisme
-  - Avec des accroches aux grandes vallées du territoire à mettre en valeur
-  - Avec des accroches valorisées aux réseaux externes : Vallée de la Seine, la Risle, de l'Orne, le PNR, Le Havre, Caen, le littoral du Bessin, Lisieux,...
-  - Des projets en cours



Un renforcement du réseau de liaisons douces, s'appuyant sur des bouclages locaux à poursuivre et des itinéraires vélo à valoriser et à renforcer :

-  Itinéraire vélo ouvert ou en cours
-  Itinéraire vélo en projet (dont desserte à soutenir du NPA par le Véloroute impressionniste)
-  Itinéraire / bouclage vélo à développer (accroche de Beuzeville au Véloroute 4, au Véloroute impressionniste, à la vallée de la Risle et rives de la Seine)

Une valorisation des patrimoines bâtis et naturels... et des infrastructures de niveau métropolitain :

-  l'aéroport
-  les ports dont la dimension métropolitaine est à développer...
-  ... en lien avec un renforcement des activités nautiques à promouvoir

Objectifs :

2.4

Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures

→ Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures routières et ferrées.

- Amélioration de sections routières (sécurité, qualité surface de roulement...) cf. volet mobilité
- Valorisation de la *LNPN* (rôle des gares de Pont-l'Évêque et Deauville), de l'échangeur de la *Haie Tondue*, de la *ligne de fret ferré* Honfleur / Beuzeville / Glos sur Risle (valorisation économique)
- Étudier :
 - Le prolongement de l'A132 = accomplir la desserte vers le littoral. Une solution acceptable pour l'environnement devra être trouvée.
 - Une liaison douce entre Merville et Ouistreham.

→ Accompagner le déploiement du numérique et de la 4G/5G

Partie 3

Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale

3.1 Les objectifs d'aménagement pour le commerce

3.2 Des mobilités au service de la connectivité

3.3 Des espaces solidaires pour une offre résidentielle de qualité et qui s'adapte aux nouvelles attentes d'une population multigénérationnelle et plus active

3.4 Développer un culture du risque et une gestion solidaire des ressources, en adaptation au changement climatique

3.5 Valoriser les ressources naturelles et les matières au bénéfice de la transition écologique

3.1

Les objectifs d'aménagement pour le commerce

Objectifs :

1. **L'objectif prioritaire est de préserver et dynamiser les centralités commerciales** s'appuyant sur les centre-ville et centralités de quartiers, des projets urbains mixtes... :
 - accroître l'accès au commerce de proximité ;
 - dynamiser les centres villes et leurs commerces, par les effets leviers des flux touristiques et l'amélioration de l'espace public.

2. Accompagner les besoins d'évolution des espaces commerciaux existants :

- **Faire vivre ces espaces** dans une logique d'adaptation /renouvellement de l'offre pour accompagner les mutations du grand commerce.
- **Faciliter leur réorganisation** pour une meilleure qualité urbaine & environnementale de l'aménagement, incluant des mutations vers d'autres usages

➔ **Programmer ponctuellement des extensions d'espaces commerciaux ou une réponse nouvelle au sein des espaces économiques, dans une stratégie de qualification, d'adaptation et de renouvellement de l'offre pour accompagner les mutations du grand commerce**

Objectifs :

→ Diffuser l'accès à des moyens de mobilités alternatifs, innovants et adaptés au territoire :

- pour réduire l'autosolisme et optimiser les différentes échelles de déplacement ;
- dans une logique d'adaptation aux mobilités du futur, grâce au numérique.

3.2

Des mobilités au service de la connectivité

Définitions :

Nœud de mobilité = espaces ayant un rôle existant ou potentiel pour permettre aux usagers de changer de mode de déplacement en faveur d'un moyen de mobilité alternatif à la pratique individuelle de la voiture

Modes alternatifs / partagés =

Parkings-relais, aires de covoiturage, navette, transport collectif et à la demande, bus de petite capacité propice à un maillage plus fin de la desserte, électromobilité, itinéraires vélos dans les secteurs très urbains...

Faciliter le changement de modes de déplacements en faveur de modes alternatifs ou partagés, notamment pour les mobilités domicile-travail

Développer des nœuds de mobilités

(adaptés aux flux et échelles de déplacement)

En s'appuyant sur :

- les pôles urbains, d'emplois (dont parcs d'activités structurants), touristiques
- les lignes fortes de transport collectif (train, bus..)
- des axes structurants (cf. carte ci-après)

En tenant compte dans le temps des possibilités offertes par le numérique et les mobilités du futur pour optimiser le maillage de nœuds de mobilité : mobilités spontanées, parkings connectés...

>> Pour des itinéraires :

- **entre les pôles d'emplois et urbains du littoral (de Merville à Honfleur) et de l'axe médian du NPA : Dozulé, Pont-l'Évêque, Beuzeville / St-Maclou**
- **vers Caen et Le Havre,**
- **entre la côte et le sud du NPA (D16, D45, D579), avec une attention tout particulière aux enjeux de mobilité Lisieux / Deauville pour les actifs.**
- **vers le sud et au centre du NPA depuis les grands axes : A13, D675.**

Développer la multimodalité et le rôle de rabattement des gares (Vélo, Bus, Car, bornes de recharge électrique...)

- **Articuler l'offre train/car afin d'optimiser les itinéraires et temps de trajets entre les pôles du territoire notamment littoraux.**

Faciliter le changement de modes de déplacements en faveur de modes alternatifs ou partagés, notamment pour les mobilités domicile-travail

Faciliter les mobilités de courte distance et la gestion du « dernier kilomètre », en fonction des besoins identifiés localement :

- **Transport partagé (bus, Transport à la Demande...)** pour l'accès aux grands pôles de services, notamment pour les publics captifs (personnes âgées, jeunes...)
- **Mobilités actives (vélo, marche, vélo électrique)** au sein des pôles urbains principaux du SCoT entre les centre-ville, de quartier et les espaces d'activités et commerciaux
- **Une offre de mobilité adaptée aux besoins des travailleurs / desserte des espaces d'activités (existants /à développer) :**
 - par des transports collectifs / partagés, si les flux sont suffisants pour une offre viable
 - par une offre gérant la continuité des parcours « du dernier kilomètre » entre un nœud de mobilité et un espace d'activité situé dans son périmètre rapproché

Développer la pratique des modes actifs (marche, vélo, vélo électrique...) **pour les mobilités touristiques...**

... mais aussi quotidiennes :

=> A privilégier dans les centres urbains, pôles administratifs & touristiques, quartiers commerçants, nœuds de mobilité ...

- **Assurer une gestion pacifiée des flux en milieu urbain :** zones 30, sécurité aux intersections et rond-point,...
- **Développer le stationnement vélo** (sur les sites de flux, zone de commerces...) **en intégrant les besoins de stationnements sécurisés et recharges électriques...**

Des pôles d'irrigation

Des axes structurants promouvant d'autres modes de déplacements que l'usage individuel de la voiture

Soutenir et renforcer une offre en lignes fortes de transport collectif / partagé

en intégrant les enjeux d'adaptation des parcours / noeuds de mobilités existants et futurs pour faciliter le report modal et minimaliser les temps de trajet

Aires de co-voiturage :

existante - envisagée

Armature urbaine, en réseau :

Pôle urbain d'irrigation

Gare - Arrêt

Gare fret

Gare routière

Croisière / Ferry

Ports industriels

Pôles économique et ZAE locales

Connectivité du NPA dans l'espace métropolitain

Améliorer et valoriser le réseau d'infrastructures :

Améliorer les axes routiers (D74 - D27 vers Bernay - D 163 de la D16 à Auberville)

Valoriser l'axe Fret complexe portuaire d'Honfleur - Beuzeville - Glos/Risle

Diffuser l'accès à des moyens de mobilités alternatifs, innovants et adaptés au territoire



Anticiper et favoriser l'éco-mobilité et les mobilités innovantes : Autopartage, borne de recharge (électrique, carburant décarboné..), voiture autonome à terme, Mobilités collaboratives : plateforme de covoiturage, infos en temps réels

3.3

**Des espaces
solidaires pour une
offre résidentielle de
qualité...**

**... et qui s'adapte
aux nouvelles
attentes d'une
population
multigénérationnelle
et plus active**

Objectif :

- Soutenir une politique du logement qui facilite l'accès des actifs au parc, l'évolution des usages et la mixité sociale et générationnelle .

Soutenir une politique du logement qui facilite l'accès des actifs au parc, l'évolution des usages et la mixité sociale et générationnelle

Optimiser l'utilisation du parc de logements en l'adaptant aux nouveaux usages :

- **Parc de résidences secondaires**, bâti patrimonial ancien...
- **Rénovation énergétique**, adaptation au vieillissement, changement d'usage

Diversifier l'offre de logements (forme, taille...) dans une logique de parcours résidentiels :

- en s'appuyant sur l'armature urbaine multipolaire du SCoT pour organiser cette diversité entre communes
- en tenant compte des enjeux de marché

→ **Pour des actifs multi-profils...**

... une population multigénérationnelle...
 ... des résidents aux modes d'occupation différents des logements (résidents à titre principal, secondaire, occasionnel..)

Poursuivre le développement de l'offre de logements abordables

(locatif social, accession aidée, rénovation/accession).

→ **Les pôles principaux d'emplois et de services sont à privilégier pour le logement social** (enjeux de financement, intérêt des opérateurs, accès des populations aux services).

→ **Prendre en compte les besoins pour les publics spécifiques** : saisonniers, personnes âgées, gens du voyage...

3.4

Développer un culture du risque et une gestion solidaire des ressources, en adaptation au changement climatique

Objectifs :

- Développer la culture du risque
- Développer une gestion solidaire des ressources

Développer la culture du risque

Mettre en œuvre les Plans de Prévention des Risques (PPR) : inondation, littoraux et mouvement de terrains

Dans les secteurs non couverts par un PPR,

encadrer l'urbanisation en mettant en œuvre un principe de prévention proportionné au niveau de risque (évalué sur la base des informations connues) pour garantir la sécurité des personnes et des biens :

- ***Atlas de zone inondable*** : ne pas augmenter la population exposée en zone d'aléa fort, préserver les zones d'expansion de crue, ...
- ***Doctrine Xynthia de l'Etat (submersion marine)***
- ***En secteurs exposés au mouvement de terrain*** : une gestion opérationnelle à l'échelle de la parcelle pour empêcher les constructions en zone à risque fort ou pour neutraliser le risque par des travaux / aménagements (consolidation de parois, cavité...)

Être dans une logique de réduction des vulnérabilités des populations et activités et d'adaptation au risque :

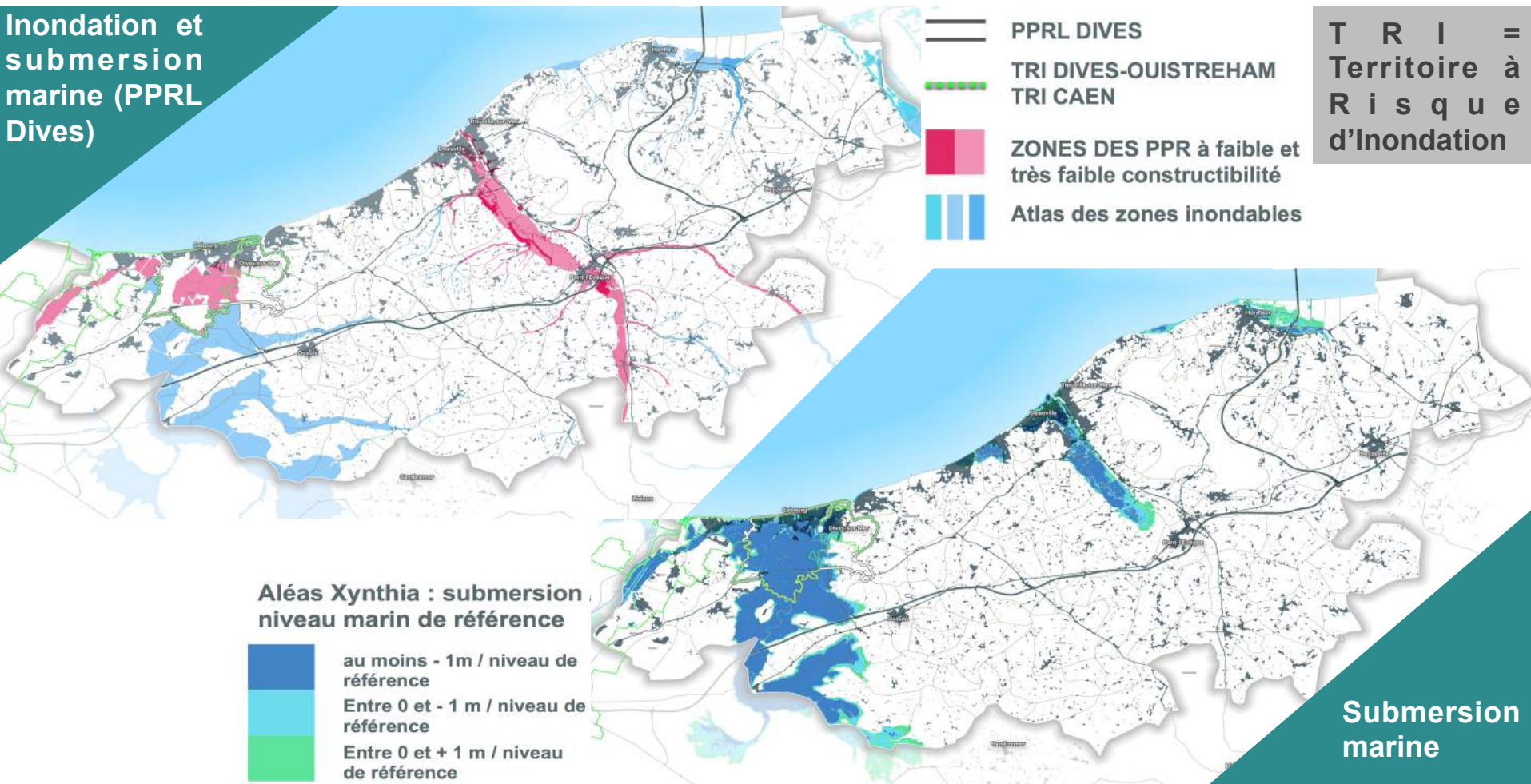
- Poursuivre la lutte contre les ruissellements pour réduire les aléas d'inondation en aval

En zone exposée :

- Favoriser la transparence hydraulique des aménagements en renouvellement urbain et l'adaptation des constructions (zone de refuge)
- Adapter les matériaux et équipements des constructions pour minimiser les dommages et faciliter un retour rapide à la normale après un événement
- Organiser le cas échéant le repli d'activité/ équipement... en cas d'impossibilité de protection sur site

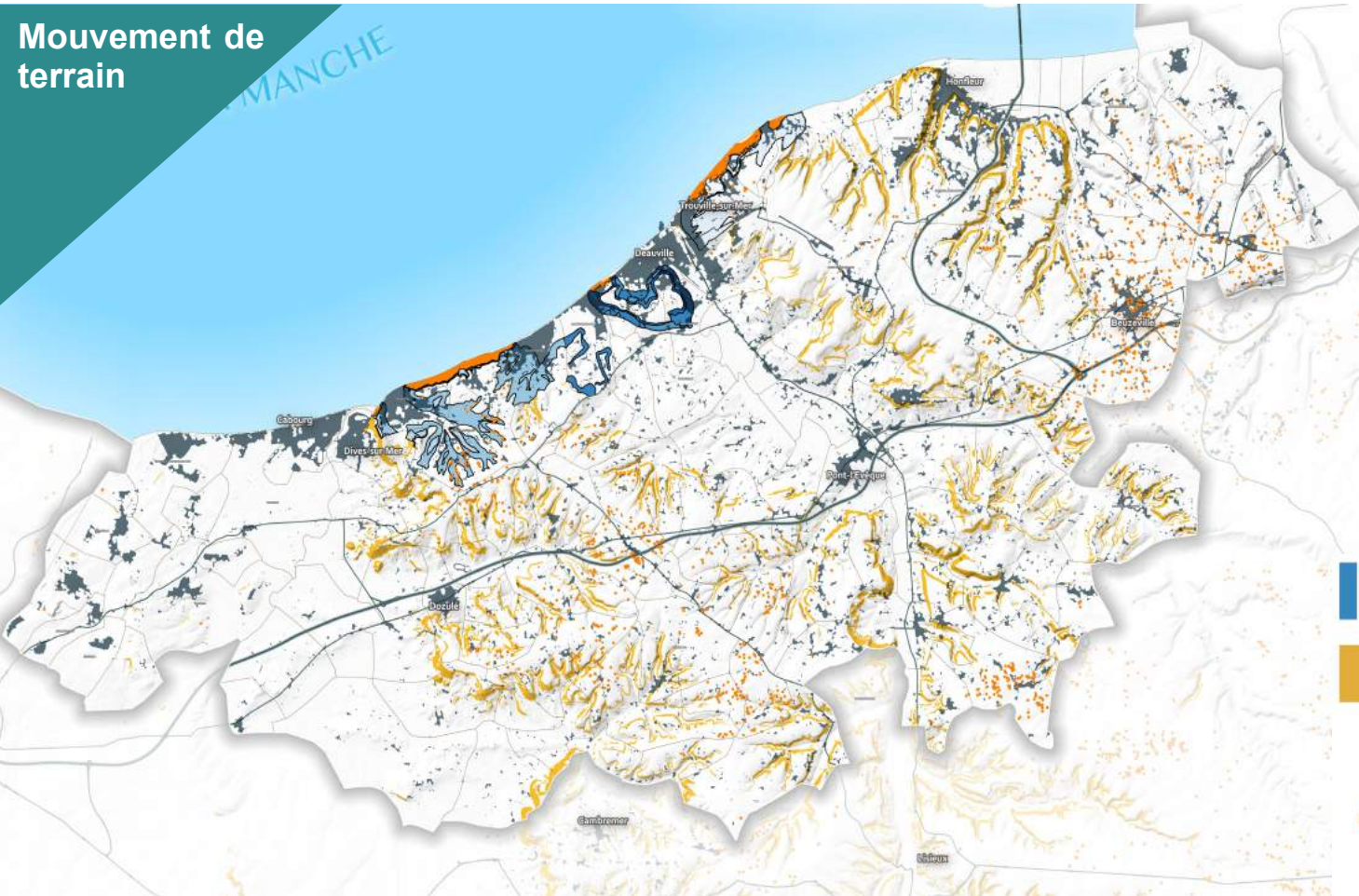
Développer la culture du risque

Inondation et
submersion
marine (PPRL
Dives)



Développer la culture du risque

Mouvement de terrain



PPR Mouvement de terrain



Secteur de présomption : forte prédisposition au glissement de terrain (Atlas)



Inventaires des cavités et vides souterrains (non exhaustifs)

Développer une gestion solidaire des ressources

L'eau potable

- **Maintenir durablement le bon niveau de sécurisation de l'alimentation** (*Syndicat de Production d'Eau Région NPA*) :
 - A terme, étudier une interconnexion avec Caen Métropole pour contribuer à cette sécurisation / optimiser l'exploitation de la ressource
- **Garantir la compatibilité des projets de développement urbain des communes avec la capacité de la ressource** ; cette ressource étant évolutive (développement de nouveaux captages, interconnexions des réseaux...).
- **Poursuivre la protection des captages et économiser l'eau** :
 - Améliorer le rendement des réseaux de distribution dans le sud et le centre du NPA (rendement <70%)
 - Favoriser la réutilisation des eaux pluviales

La maîtrise des pollutions

- **Poursuivre la lutte contre les ruissellements pour réduire les aléas d'inondation en aval** : bocage, renaturation de cours d'eau, prise en compte des axes de ruissellement dans les projets d'aménagement, ...
- **Développer une approche concertée entre les territoires pour les schémas d'eaux pluviales** : bassin hydrographique cohérent
- **Gérer prioritairement les eaux pluviales à la parcelle**, si le sol et la nappe phréatique le permettent.
- **Poursuivre le renouvellement des réseaux d'assainissement** (lutte contre les entrées d'eaux claires parasites)
- **Anticiper les besoins d'évolution des stations d'épuration / besoins futurs**

3.5

Valoriser les ressources naturelles et les matières au bénéfice de la transition écologique

Objectifs :

- Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique

Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique

Economiser l'énergie et optimiser son utilisation dans l'aménagement et le fonctionnement du milieu urbain

- **Bioclimatisme**, matériaux biosourcés pour les aménagements, éclairage public basse consommation..
- **Desserte viaire** des urbanisations favorisant les mobilités douces, les accroches aux quartiers voisins...

Poursuivre des actions en faveur de la rénovation thermique du bâti
=> plus gros gain en économie d'énergie

- **Exemple** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat, etc.
- **Développer une approche de type « guichet de l'énergie »** : mise en relation des « artisans, associations, collectivités, thermiciens et usagers » pour monter en compétence sur les savoir-faire et stimuler les initiatives (auto-rénovation...)
- **Soutenir la filière artisanale** : pôle éco-construction/éco-rénovation (Bavent...)

Favoriser le développement des boucles de chaleur & réseaux intelligents

- **Des boucles locales de chaleur**, à favoriser dans les opérations résidentielles d'importance et/ou se combinant avec un grand équipement / commerce : géothermie, récupération de chaleur, solaire, biomasse, usage efficace des pompes à chaleur (faciliter le mix énergétique)
- **Des réseaux intelligents** pour organiser l'autoconsommation et optimiser en temps réels l'adéquation production / consommation

Développer le mix énergétique

Photovoltaïque et solaire

- Privilégier leur installation sur le bâti, les espaces artificialisés et délaissés d'infrastructures en accompagnant, le cas échéant, leur intégration paysagère.

Méthanisation

- Faciliter les installations de valorisation énergétique des matières organiques en prolongement de l'activité agricole
- Étudier à terme les potentiels s'appuyant sur différents gisements de matières fermentescibles (station d'épuration, déchets verts/industriels...)

Eolien

- Le territoire privilégie le petit éolien dans le tissu urbain, prioritairement dans les zones d'activités économiques et commerciales (sous réserve nuisances), et dans les exploitations agricoles

Filière bois-énergie (gisement : bocage & boisements)

- Articuler la protection et valorisation énergétique du bocage et des boisements.
- Prendre en compte les besoins en espace pour la création de plateforme stockage.
- Faciliter les projets de replantation forestière uniquement dans les espaces non-valorisables par l'agriculture, et détenant un accès existant adapté à l'exploitation forestière.

S'appuyer sur la politique du Conseil Départemental du Calvados (aide à la plantation de haies, l'installation de réseau de chaleur...), le réseau d'acteurs publics et privés...

<http://nordpaysdauge.proscot-eau.fr>

